

COMPTES ANNUELS 2022

Masque de beauté OVE



Dalle LED Lucipanel



Verrière artificielle lumineuse – Lucibel
Musée des Beaux-arts de Rouen



DIOR

DIOR

DIOR X LUCIBEL

DIOR DÉVOILE UN PARTENARIAT EXCLUSIF AVEC LUCIBEL-LE,
LA MARQUE DE LUXE RÉFÉRENTE EN PHOTOBIMODULATION



Mini projecteur pour maquette
Procédés Hallier

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2022	2021
Chiffre d'affaires net	3	5 644	6 113
Achats consommés	4	(3 168)	(3 015)
Marge sur achats consommés		2 477	3 097
en % du chiffre d'affaires		43,9%	50,7%
Charges externes	5	(2 622)	(2 774)
Charges de personnel	6	(2 873)	(3 016)
Impôts, taxes et versements assimilés	7	(63)	(70)
Autres produits d'exploitation	8	1 024	582
Autres charges d'exploitation	9	(34)	(26)
Excédent brut d'exploitation		(2 092)	(2 209)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	10	(929)	(432)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(3 021)	(2 640)
RESULTAT FINANCIER	11	2 240	(640)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(780)	(3 280)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	12	355	181
Impôts sur les bénéfices	13	263	284
RESULTAT NET		(162)	(2 815)

BILAN

ACTIF - Données auditées en K€	Notes	Brut 31/12/2022	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Immobilisations incorporelles	14	3 870	(2 781)	1 089	892
Immobilisations corporelles	15	1 037	(838)	199	282
Immobilisations financières	16	17 823	(11 040)	6 782	6 804
Total de l'actif immobilisé		22 730	(14 659)	8 071	7 978
Stocks et en-cours	17	3 866	(1 433)	2 433	2 602
Créances clients et comptes rattachés	18	2 867	(2 325)	542	275
Autres créances	19	3 358	(215)	3 143	3 162
Valeurs mobilières de placement & disponibilités	20	196		196	616
Charges constatées d'avance		178		178	170
Total de l'actif circulant		10 465	(3 973)	6 492	6 825
Ecart de conversion actif		-	-	-	-
Total de l'actif		33 195	(18 632)	14 563	14 803

PASSIF - Données auditées en K€	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capital social		3 178	2 811
Prime d'émission		2 070	534
Report à nouveau		(2 831)	(15)
Résultat de l'exercice		(162)	(2 815)
Subventions d'investissement		5	7
Provisions réglementées		142	178
Total des capitaux propres	21	2 402	699
Autres fonds propres	22	821	975
Provisions pour risques et charges	23	560	492
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24	3 485	3 942
Emprunts et dettes financières diverses	25	2 610	4 139
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25	2 019	1 487
Dettes fiscales et sociales	27	699	1 027
Autres dettes	28	403	235
Produits constatés d'avance - compte de régularisation		1 564	1 808
Total des dettes		10 780	12 638
Total du passif		14 563	14 803

SITUATION NETTE

Données en K€ (sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subv. d'investiss ¹	Prov. réglementées	Total
Au 31 décembre 2020	14 911 622	2 807	523	-	(15)	11	164	3 490
Affectation de résultat				(15)	15			-
Imputation des pertes								-
Subvention d'investissement						(4)		(4)
Dotations aux provisions réglementées							13	13
Augmentation de capital résultant de la souscription de 18 146 actions au prix de 1€ (net de frais)	18 146	3	11					14
Résultat net de la période					(2 815)			(2 815)
Au 31 décembre 2021	14 929 768	2 811	534	(15)	(2 815)	7	178	699
Affectation de résultat				(2 815)	2 815			-
Imputation des pertes								-
Subvention d'investissement						(2)		(2)
Dotations aux provisions réglementées							(36)	(36)
Augmentation de capital résultant de la souscription de 1 952 512 actions au prix de 1€ (net de frais)	1 952 512	367	1 536					1 903
Résultat net de la période					(162)			(162)
Au 31 décembre 2022	16 882 280	3 178	2 070	(2 831)	(162)	5	142	2 402

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

GÉNÉRALITÉS..... 6

Note 1	Principes et méthodes comptables	7
Note 2	Faits marquants de l'exercice	9

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT 12

Note 3	Chiffre d'affaires	12
Note 4	Achats consommés	12
Note 5	Charges externes	13
Note 6	Effectifs et charges de personnel	14
Note 7	Impôts et taxes	14
Note 8	Autres produits d'exploitation	15
Note 9	Autres charges d'exploitation	15
Note 10	Dotations et reprises aux amortissements et provisions	15
Note 11	Résultat financier	16
Note 12	Résultat exceptionnel.....	16
Note 13	Impôts.....	17

NOTES RELATIVES AU BILAN 18

Note 14	Immobilisations incorporelles.....	18
Note 15	Immobilisations corporelles.....	19
Note 16	Immobilisations financières	19
Note 17	Stocks et en-cours.....	20
Note 18	Clients et comptes rattachés.....	20
Note 19	Autres créances	21
Note 20	Disponibilités et valeurs mobilières de placement	21
Note 21	Capitaux propres	21
Note 22	Autres fonds propres.....	24
Note 23	Provisions pour risques et charges	25
Note 24	Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	25
Note 25	Emprunts et dettes financières diverses	26
Note 26	Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	26
Note 27	Dettes fiscales et sociales	26
Note 28	Autres dettes	27

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 28

Note 29	Engagements hors bilan	28
Note 30	Événements postérieurs à la clôture	29
Note 31	Transactions avec les parties liées	30
Note 32	Honoraires des commissaires aux comptes.....	30
Note 33	Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.....	31
Note 34	Tableau des filiales et des participations	32

GÉNÉRALITÉS

(Montants exprimés en milliers d'euros, sauf mention expresse)

Informations relatives à l'entreprise

Lucibel S.A. (« la Société » ou « Lucibel ») est une société anonyme domiciliée en France et régie par les dispositions de la loi française. La Société a été constituée en août 2008.

La Société et ses filiales sont spécialisées dans le développement, la promotion et la commercialisation, principalement en France, de solutions technologiques innovantes d'éclairage LED destinées aux entreprises. La Société se diversifie également dans d'autres domaines d'application de la LED comme la cosmétique ou encore la communication par la lumière où la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à Internet par la lumière).

Lucibel SA comprend un seul établissement, situé à Barentin (Normandie) où est installé son siège social.

Elle dispose également d'un bureau à Lorient, qui regroupe la force commerciale dédiée aux clients de l'ouest de la France, dont la résiliation a été actée pour un départ à la fin du 2^{ème} trimestre 2023.

Suite à la transmission universelle de patrimoine de la société Lorenz Light Technic au 31 décembre 2021, les locaux basés à Duttlenheim ont été restitués le 10 avril 2022.

La Société emploie 36 collaborateurs au 31 décembre 2022 et a généré un chiffre d'affaires de 5,6 M€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Règles générales d'établissement et de présentation des comptes

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels). Ils sont présentés dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des biens inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2022, la Société dispose d'une trésorerie brute de 196 K€ et des capitaux propres de 2 402 K€.

A cette date, le montant des avances conditionnées remboursables perçues par la Société, classées en « *Autres fonds propres* », et l'endettement bancaire s'élèvent respectivement à 821 K€ et 3 485 K€ dont un montant total à plus d'un an de 3 066 K€.

Dans le cadre de l'opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) initiée en juillet 2020, la Société a renforcé ses capitaux propres de 1 880 K€ sur l'exercice 2022.

Pour faire face à ses besoins de trésorerie sur les 12 prochains mois, la société a lancé une augmentation de capital en mars 2023 qui lui a permis de lever 2,4 M€. A l'occasion de cette opération, deux nouveaux investisseurs issus du monde la cosmétique sont entrés au capital. La Société va pouvoir s'appuyer sur leur expertise et leur connaissance du secteur pour accélérer son développement dans ce secteur très prometteur.

La Société reste en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

NOTE 1 - Principes et méthodes comptables

1.1. Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant des luminaires et divers accessoires et de façon plus récente de la vente de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED.

La Société reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits.

Lucibel offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux d'une durée pouvant aller jusqu'à 36 mois au titre de laquelle la Société comptabilise dans ses comptes une provision pour garantie clients.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Ces immobilisations correspondent principalement à des brevets, licences et logiciels acquis et aux frais de développement engagés par la Société en vue de la production de solutions et produits nouveaux ou substantiellement améliorés.

Les dépenses de développement sont inscrites à l'actif du bilan dès lors que la Société peut notamment démontrer la faisabilité technique et commerciale du projet de développement, sa rentabilité ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les autres dépenses de recherche et développement, qui sont principalement engagées en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des solutions, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de recherche et développement donnent droit, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt reconnu dans l'exercice au cours duquel les dépenses ont été comptabilisées. La Société a déclaré en 2022 un crédit d'impôt recherche de 61 K€.

Les immobilisations incorporelles sont amorties en linéaire sur les durées suivantes :

Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Leur amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du bien, comme suit :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans

1.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement à des titres de participation et aux créances rattachées à ces participations.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût d'acquisition complété, le cas échéant, d'une évaluation des compléments de prix susceptibles d'être versés en application des protocoles d'accord signés. Une dépréciation des titres est comptabilisée si cette valeur est durablement inférieure à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement. Les frais d'acquisition des titres de participation sont inscrits à l'actif et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur une durée de 5 ans.

Les créances rattachées aux participations sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement de ces créances.

1.5. Stocks

Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises, de composants et de produits finis. Les stocks sont évalués au coût d'achat (coût de transport inclus), calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une dépréciation des stocks est constituée de façon individuelle par produit en fonction de leur valeur de marché, leur obsolescence éventuelle et de leurs perspectives d'écoulement.

1.6. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constituée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances clients. Cette évaluation du risque de non-recouvrement s'applique également aux créances clients cédées par la Société dans le cadre de son contrat d'affacturage et pour lesquelles des difficultés de recouvrement sont identifiées, étant précisé que la Société bénéficie également d'un contrat d'assurance de ses créances clients.

1.7. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance résultent de facturations de produits et services qui n'ont pas été consommés (charges) ou rendus (produits) au cours de l'exercice.

Le poste Produits constatés d'avance comporte en particulier la plus-value résiduelle sur la cession du site de Barentin, qui est reprise tout au long de la durée de location (engagement de 10 ans au moment de la signature du bail en avril 2019).

1.8. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers (d'ordre juridique ou découlant de pratiques du Groupe ou d'engagements publics) et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

1.9. Engagements de retraite

Conformément aux dispositions de la loi française, la Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement de cotisations calculées sur la base des salaires aux organismes qui gèrent les programmes de retraite. A ce titre, le montant des cotisations retraite comptabilisé par la Société au titre de l'exercice 2022 s'est établi à 168 K€. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

Les engagements de la Société en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont pas provisionnés dans les comptes. Ces engagements ont été évalués à 22 K€ au 31 décembre 2022.

1.10. Valeur de marché des actifs et passifs d'exploitation et de la dette

Au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2022, les valeurs d'inventaire des actifs et passifs tels que les disponibilités, les créances clients et fournisseurs, les autres créances et autres dettes d'exploitation étaient proches de leur valeur de marché, en raison de leurs échéances à court terme et compte tenu des dépréciations constatées, le cas échéant.

1.11. Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin de période au taux de clôture. Les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion actifs et passifs. Les écarts de conversion actifs sur soldes monétaires en devises, sont intégralement provisionnés à la clôture.

Les dettes et créances en monnaie étrangère sont converties et comptabilisées en euro sur la base du dernier cours de change. Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euros précédemment comptabilisés, les différences de conversions sont inscrites dans des comptes transitoires.

1.12. Risque de change

Compte tenu du caractère international de son activité, la Société se trouve exposée à un risque de change tant à l'égard de ses clients qu'à l'égard de ses fournisseurs.

1.13. Risque de crédit et risque de concentration

Les instruments financiers sur lesquels la Société encourt un risque de crédit sont principalement les créances clients. La Société commercialise ses produits et services auprès d'une clientèle concentrée essentiellement sur la France et de façon très limitée, en Europe et en Afrique. La Société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients, et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables. Le montant de ces pertes constatées au cours des deux derniers exercices est demeuré maîtrisé et est resté dans les limites anticipées par la direction.

Dans le cadre du développement de son activité en France, la Société a mis en place depuis le mois de février 2011 un contrat d'affacturage lui garantissant la mobilisation d'une partie de son poste clients. Elle bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance. Ces contrats s'appliquent aux clients internationaux à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec des demandes de paiements d'avance.

1.14. Orientation industrielle

La Société a organisé, depuis le 2nd semestre 2015, la fabrication de l'ensemble de ses produits à forte valeur ajoutée, ou nécessitant une *customisation* pour s'adapter à la demande des clients, sur son site de production et d'assemblage de Barentin (Normandie), ce qui permet de garantir un haut niveau de qualité, de réduire les délais de production et de diminuer les coûts de transport.

La fabrication des autres produits est confiée à des sous-traitants européens ou asiatiques, permettant ainsi de disposer de capacités de production adaptées à l'évolution de l'activité. La plateforme de Barentin gère depuis le 1^{er} semestre 2016, la logistique, les fonctions administratives et accueille également les équipes de recherche et développement.

1.15. Plans d'options de souscription d'actions, de bons de souscription d'action et d'actions gratuites

Les actions émises dans le cadre de l'exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) ou de bons de souscription d'actions sont inscrites en augmentation des capitaux propres à la date d'exercice et au prix d'exercice des options ou des bons.

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de ces plans, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution n'est pas comptabilisée.

Les attributions d'actions gratuites se font soit en allouant des actions propres détenues par la Société, la charge correspondante est alors portée au compte frais de personnel, soit par émission d'actions nouvelles. Dans ce dernier cas, l'augmentation de capital est compensée par un prélèvement sur la prime d'émission.

1.16. Recours à des estimations du management dans l'application des normes comptables

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction certaines estimations et hypothèses, telles que des provisions qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les coûts réels supportés par la Société peuvent s'avérer différents de ces estimations.

NOTE 2 - Faits marquants de la période

L'année 2022 a été marquée par les événements suivants :

Cession d'une parcelle de terrain à Barentin

Début janvier 2022, le Groupe a cédé une parcelle de son site de Barentin, non nécessaire au développement de l'activité et dont Lucibel était restée propriétaire. Cette cession a permis au Groupe d'encaisser 589 K€ et de réaliser une plus-value de l'ordre de 540 K€.

Résultats très positifs de l'étude clinique menée sur le masque de beauté OVE

Début 2022, le Groupe a annoncé les résultats très positifs de l'étude clinique menée sur le masque de beauté OVE commercialisé depuis juillet 2021 par Lucibel.le Paris, filiale détenue à 100% par Lucibel. Ce masque de

beauté utilise le principe de la photobiomodulation par la lumière LED, domaine dans lequel Lucibel est experte depuis plusieurs années.

Les résultats de l'étude attestent de l'efficacité remarquable du masque sur un certain nombre de paramètres cosmétiques, dont la réduction de la profondeur des rides et l'amélioration de l'élasticité de la peau du visage. Ces résultats très probants confirment la performance des solutions cosmétiques proposées par le Groupe.

Augmentation de capital suite à l'exercice de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR)

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires en date du 25 juin 2019, aux termes de sa 8^{ème} résolution, la Société a décidé de procéder à une attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR). Le 30 juillet 2020, chaque actionnaire de LUCIBEL a reçu gratuitement un BSAR par action détenue. Sur la base du capital de la Société à cette date, 14 193 496 BSAR ont été émis, quatre BSAR permettant de souscrire à une action nouvelle LUCIBEL au prix d'exercice par action de 1 €.

Sur l'exercice 2022, 7 520 340 BSAR ont été exercés donnant lieu à la création de 1 880 085 actions nouvelles, soit une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 1 880 K€.

Le programme d'attributions gratuites de BSAR initié en juillet 2020 s'est achevé fin juillet 2022 : sur les 14 196 496 BSAR émis, 10 364 788 BSAR ont été exercés, donnant lieu à la création de 2 591 197 actions Lucibel, générant une augmentation de capital de 2 591 197 € (487 663 € de nominal et 2 103 534 € de prime d'émission).

Nice & Green

Le 22 juillet 2022, Lucibel a annoncé la mise en place d'un financement destiné à apporter des moyens financiers supplémentaires au groupe Lucibel pour accélérer dans le domaine de la cosmétique par la lumière.

Ce financement, qui diffère fondamentalement des schémas classiques d'OCA ou d'OCABSA, permet une grande flexibilité pour Lucibel qui a la main pour décider des modalités de sa mise en œuvre : fixation du prix minimum de cession par Nice & Green, détermination du pourcentage maximum des volumes quotidiens échangés et décision de suspendre temporairement ou définitivement le programme à tout moment.

Le plan de financement consiste en l'émission de 5 tranches égales de 300 000 bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) qui peuvent conduire à une dilution maximale de 8,16%.

Dans le cadre de ce programme, Nice & Green a cédé seulement 36 288 titres. Le programme a été suspendu par la direction du Groupe à partir du 8 août 2022 et a finalement été résilié le 3 mars 2023 sans que de nouvelles actions aient été cédées.

Signature d'un partenariat majeur avec DIOR



Le 25 juillet 2022, le groupe Lucibel a annoncé la signature d'un partenariat stratégique avec Dior qui entend déployer dans ses spas, dans une trentaine de pays, les versions professionnelles du masque de beauté OVE de LUCIBEL afin de proposer une expérience beauté unique à ses clients.

Dans certains marchés, DIOR proposera également à ses clients la version BtoC du masque OVE dans ses boutiques et sur son site internet, afin de prolonger l'expérience à domicile.

Au-delà de l'accord de partenariat sur le masque de beauté OVE, Lucibel a annoncé la poursuite de sa coopération avec DIOR sur d'autres applications cosmétiques, dans l'objectif de mettre à disposition des clients de DIOR de nouvelles solutions disruptives en 2023 et 2024.

Relations actionnaires

Afin de renforcer ses liens avec la communauté financière, Lucibel a annoncé l'instauration de visio-conférences régulières qui se tiendront lors de chaque publication de comptes, semestriels ou annuels, et lors de chaque évènement majeur (partenariats, acquisitions, ...).

Ces visio-conférences seront accessibles à tous les actionnaires individuels, qu'ils soient ou non actionnaires de Lucibel.

En parallèle, Lucibel a décidé de créer un Club Actionnaires dont la participation est conditionnée à la détention d'au moins 1 000 actions LUCIBEL pendant une durée minimale de 3 mois.

Gouvernance

L'exercice 2022 a également marqué par la démission de Monsieur Stéphane Vanel le 14 décembre 2022 et par la nomination de Monsieur Frédéric Granotier comme Directeur Général de la Société, à compter du Conseil d'administration du 15 décembre 2022.

NextsStage AM, représentée par Monsieur Bastien Aversa, a également démissionné de son mandat d'administrateur de la Société en date du 10 décembre 2022. Monsieur Grégoire Cabri-Wilzer a été coopté en tant qu'administrateur pour remplacer NextStage AM jusqu'à la fin du mandat qu'elle aurait dû exercer, soit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes 2023.

Financements

Au cours de l'exercice, la Société a fait face à ses besoins de trésorerie grâce à la cession la réserve foncière qu'elle détenait sur son site de Barentin et à l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSAR, qui a permis à la Société de renforcer ses fonds propres de 1,9 M€ au cours de l'exercice.

Impact de la crise ukrainienne

Sur l'exercice 2022, la Société n'a pas enregistré de variation significative du coût d'approvisionnement en énergie, son contrat signé en 2018 étant toujours en vigueur jusqu'en février 2023. En revanche, la Société a dû renégocier des conditions tarifaires pour 2023, ce qui va entraîner une hausse de ses charges, mais comme, parallèlement, elle a pris des mesures pour limiter sa consommation, l'impact sur 2023 devrait être limité. La Société anticipera la renégociation de fin d'année afin de bénéficier des meilleures conditions tarifaires applicables à compter de février 2024.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 3 - Chiffre d'affaires

La Société opère sur un seul secteur d'activité : le développement et la commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions d'éclairages et de solutions cosmétiques intégrant la technologie LED

Sur l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de la Société s'établit à 5 644 K€ contre 6 113 K€ en 2021. La baisse du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par le recentrage de la société sur des solutions à plus forte valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.

Plus de 93% du chiffre d'affaires enregistré en 2022 a été réalisé en France ce qui confirme le recentrage depuis plusieurs années sur le territoire national. Les ventes réalisées à l'export sur l'exercice écoulé s'établissent à 417 K€.

NOTE 4 - Achats consommés

Ce poste se décompose comme suit :

En K€	2022	2021
Achats matières premières	2 582	2 328
Variation de stocks matières premières	(515)	(340)
Achats de marchandises	698	1 061
Variation de stocks de marchandises	354	(75)
Droits de douane sur achats de marchandises	49	42
Achats consommés	3 168	3 015

La Société achète des composants et matières premières pour pouvoir assurer son activité de production et d'assemblage et également des produits finis lorsqu'elle ne peut en assurer elle-même la production. Les achats de matières premières ont légèrement augmenté entre les deux exercices. Les achats de marchandises ont augmenté d'environ 7% par rapport à l'exercice 2021.

Dans ce contexte, la Société enregistre une baisse de son taux de marge brute qui passe de 50.7% à 43.9% : cette évolution s'explique par la hausse des coûts des composants et des produits finis, combinée au renchérissement du coût de l'énergie, dont une partie seulement a pu être répercutée sur le prix des produits vendus.

NOTE 5 - Charges externes

Les « Charges externes » s'établissent sur l'exercice écoulé à 2 634 K€ contre 2 774 K€ en 2021, en baisse de plus de 5% et se décomposent ainsi :

En K€	2022	2021	Variation	
			En valeur	En %
Achats d'études	204	261	(56)	-22%
Fournitures non stockables et petit équipement	165	157	8	5%
Sous-traitance	19	18	1	5%
Redevances de crédit-bail	23	-	23	
Locations mobilières	123	128	(5)	-4%
Locations immobilières	432	426	6	1%
Charges locatives / entretien des locaux	228	142	86	60%
Entretien, réparation, maintenance	133	81	52	64%
Assurances	63	83	(20)	-24%
Etudes et recherches	-	0	(0)	-100%
Documentation / séminaires	2	6	(4)	-64%
Personnel intérimaire ou détaché	37	26	11	44%
Honoraires et commissions	437	537	(99)	-19%
Publicité, catalogues, expositions	42	109	(67)	-62%
Frais de Transport	440	517	(76)	-15%
Voyages et déplacements - Réceptions	131	132	(1)	-1%
Affranchissement / téléphone / internet	70	80	(10)	-13%
Services bancaires	51	40	11	26%
Autres charges externes	22	31	(9)	-30%
Autres achats et charges externes	2 622	2 774	(153)	-5,5%

L'évolution des charges externes est contrastée, certaines hausses étant compensées par des baisses plus significatives. Ainsi la Société enregistre une hausse importante des charges liées à l'entretien et la maintenance de son site industriel de Barentin. Ces dépenses ont été engagées pour répondre à des contraintes réglementaires et de mise en conformité du site. Les frais de personnel intérimaires augmentent également, la Société ayant eu recours à du personnel de production intérimaire pour faire face à une activité plus soutenue, notamment pour servir les commandes de masques OVE. L'augmentation des frais bancaires s'expliquent essentiellement par les frais de garantie des prêts garantis par l'Etat qui courent sur une année pleine et qui intègrent les prêts de Lorenz du fait de la transmission universelle de patrimoine intervenue début 2021.

Les frais de transport diminuent entre les deux exercices et représentent un peu moins de 8% du chiffre d'affaires. Cette baisse est à mettre en perspective avec celle de l'activité.

Les frais de publicité ont baissé de plus de 60% entre les deux exercices et représentent 42 K€ sur 2022 contre 109 K€ en 2021. La principale économie (environ 40 K€) provient de la résiliation, au cours du 1^{er} trimestre 2022, des contrats de prestations conclus avec des agences de presse.

La baisse des honoraires et commissions s'explique essentiellement par un moindre recours à des prestataires extérieurs : ainsi les frais d'avocats ont diminué des 2/3, passant de 80 K€ en 2021 à 27 K€ en 2022.

La Société a également mis fin aux prestations d'Etoile Finance (impact 36 K€), holding de Monsieur Granotier, qui accompagnait la Société dans le pilotage stratégique du Groupe. La Société n'a pas renouvelé la mission

de conseil et d'accompagnement de la société ELEMIC 2 Conseil, détenue par Madame Catherine Coulomb, administratrice de Lucibel.

Les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont restées quasiment stables entre les deux exercices à 155 K€ sur l'exercice 2022 contre 158 K€ sur 2021.

NOTE 6 - Effectifs et charges de personnel

6.1 Effectifs

Au 31 décembre 2022, l'effectif total s'élève à 36 contre 51 fin 2021 comprenant les salariés transférés dans le cadre de la transmission universelle de patrimoine de Lorenz Light Technic intervenue le 31 décembre 2021.

La baisse significative des effectifs s'explique par le plan de restructuration mis en place fin 2022, qui répond à l'objectif d'allègement des coûts de structure dans le cadre d'un recentrage du Groupe sur des activités à plus forte valeur ajoutée.

Cet effectif se répartit selon les catégories suivantes :

	31/12/2022	31/12/2021
Cadres (cadres dirigeants et autonomes)	19	28
Non cadres et agents de maîtrise	17	23
Total Effectif	36	51

6.2 Charges de personnel et engagements de retraite

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les charges de personnel, y compris les rémunérations variables liées aux performances et les charges patronales, se sont élevées à 2 873 K€ contre 3 016 K€ en 2021. En 2022, les frais de personnel de la société Lorenz Light Technic sont inclus dans la masse salariale de la Société, suite à la transmission universelle de patrimoine intervenue fin 2021. La baisse des frais de personnel s'explique par le plan de restructuration mis en œuvre par la Société au cours du 2nd semestre 2022 et dont le plein effet sera retraduit dans les comptes de l'exercice 2023.

Les indemnités de fin de carrière dues aux salariés n'ont pas fait l'objet d'une provision. L'engagement calculé selon la méthode rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O.) s'élève à 22 K€ au 31/12/2022.

Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation effectuée pour Lucibel sont les suivantes :

- Taux d'actualisation brut : 3,75%
- Taux de revalorisation des salaires : 1,5%
- Charges sociales patronales : cadres 40,3%, techniciens et agents de maîtrise 34,9%, ouvriers et employés de 14,4%
- Table de mortalité : INSEE 2022
- Droits conventionnels : l'indemnité de départ en retraite est déterminée à partir de la convention collective si celle-ci est plus favorable que le régime légal. La convention collective appliquée est celle du Commerce de gros ou du Négoce ameublement
- Départ à la retraite : à l'initiative du salarié
- Age de la retraite : 67 ans

NOTE 7 – Impôts et taxes

Le montant du poste « Impôts et Taxes » diminue et passe de 70 K€ sur l'exercice 2021 à 63 K€ sur 2022. Cette évolution s'explique par la baisse des effectifs et par le plafonnement de la Contribution territoriale des entreprises.

NOTE 8 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se répartissent comme suit :

En K€	2022	2021
Production stockée	372	(25)
Production immobilisée	319	309
Subventions d'exploitation	4	12
Transferts de charges d'exploitation	63	7
Autres produits	265	278
Autres produits d'exploitation	1 024	582

La production immobilisée correspond à une partie des frais de personnel de recherche et développement portés par la Société. Elle est quasiment stable entre les deux exercices, à 319 K€ en 2022 contre 309 K€ en 2021.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2022 pour un montant de 246 K€.

NOTE 9 – Autres charges d'exploitation

Le montant du poste « *Autres charges d'exploitation* » intègre notamment une provision de 30 K€ pour les jetons de présence alloués aux administrateurs au titre de l'exercice 2021.

NOTE 10 - Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se ventilent de la façon suivante :

Le poste « *Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles* » est principalement constitué d'amortissements des frais de R&D.

La forte augmentation des provisions sur actifs circulants s'explique par des provisions pour dépréciation de stock plus importantes sur l'exercice, notamment en raison de l'arrêt de certaines activités et du recentrage vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Ces dépréciations additionnelles concernent aussi bien des produits finis que des composants entrant dans la fabrication de produits finis.

En K€	2022	2021
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	276	243
Dotations aux provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	1 437	613
Dotations aux provisions pour risques et charges	37	49
Sous total dotations aux amortissements et aux provisions	1 750	906
Reprises sur provisions sur actifs circulants (stocks, créances)	(731)	(452)
Reprise sur provisions pour risques et charges	(89)	(22)
Sous total reprises aux amortissements et aux provisions	(820)	(474)
Total net	929	432

NOTE 11 - Résultat financier

En K€	2022	2021
Gains de change	-	-
Reprise de provisions	0	625
Produits des immobilisations financières	2 293	6
Autres produits financiers	-	2
Produits financiers	2 293	633
Pertes de change	-	-
Dotations financières aux provisions	(3)	(964)
Mali de fusion	-	(270)
Pertes sur créances liées à des participations	-	-
Intérêts et autres charges financières	(51)	(39)
Charges financières	(54)	(1 273)
Résultat financier	2 240	(640)

Le poste « *Produits des immobilisations financières* » correspond à la remontée de dividendes de 2290 K€ de Procédés Hallier sur l'exercice 2022/

Les intérêts et autres charges financières comprennent des intérêts sur comptes courants pour 14 K€, des intérêts d'emprunts à hauteur de 24 K€, et des intérêts sur le compte d'affacturage pour 13 K€.

NOTE 12 - Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels regroupent les opérations de nature inhabituelle et/ou dont la survenance est rare.

En K€	2022	2021
Produit/(Perte) sur cession	597	500
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(19)	(46)
Charges exceptionnelles	(344)	(254)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	203	6
Produits exceptionnels	2	7
(Dot.) / Rep. provisions	(84)	(31)
Total	355	181

Sur l'exercice 2022, le résultat exceptionnel de 355 K€ correspond essentiellement à :

- à la plus-value de cession d'une des parcelles de Barentin dont le Groupe était resté propriétaire (537 K€) ;
- des charges exceptionnelles de restructuration (276 K€) ;

- des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs à hauteur de 19 K€, dont l'essentiel (14 K€) correspond à un rappel de charges sociales pour l'entité Lorenz Light Technic, qui a fait l'objet d'un contrôle URSSAF pour les exercices 2019 à 2021 ;
- des produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 203 K€. La Société a notamment obtenu de l'URSSAF une remise sur les dettes sociales liées à la période du COVID (51 K€), et a enregistré des reprises de provisions liées à des charges non appelées : charges locatives pour le site de Barentin (impact de 39 K€) et contribution au financement des licenciements économiques à hauteur de 56 K€.
- à l'abandon de projets de R&D qui avaient été inscrits à l'actif et qui ont finalement été abandonnés en raison de choix techniques ou commerciaux rendant leurs perspectives de mise sur le marché peu probables (9 K€) ;
- diverses provisions pour risque d'exploitation dont certaines ont été compensées par des reprises opérées sur l'exercice (impact net de 84 K€).

NOTE 13 - Impôts

L'incidence sur le résultat des dispositions fiscales est la suivante :

En K€	2022	2021
Impôts sur les sociétés	223	166
Crédits d'impôt	40	118
Impôts sur les bénéfices	263	284

Compte tenu de la perte de l'exercice, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée au 31 décembre 2022 par la Société. A cette date, la Société dispose de déficits fiscaux cumulés de 50 263 K€ dont 34 054 K€ dans le cadre du régime d'intégration fiscale. Ces déficits peuvent être reportés indéfiniment ; cependant, le montant du déficit pouvant être déduit d'un bénéfice ultérieur est plafonné à un montant de 1 M€ par année, auquel s'ajoute, le cas échéant, 50 % de la fraction du bénéfice excédant 1 M€.

La Société a comptabilisé en 2022 en produits d'impôts l'économie d'impôt générée par sa filiale Procédés Hallier dans le cadre de l'intégration fiscale pour 223 K€ et un Crédit Impôt Recherche de 61 K€. La Société ayant obtenu la confirmation de la perte de son statut de PME au sens communautaire du terme, elle n'est pour le moment pas éligible au Crédit Impôt Innovation (CII). Elle a donc été obligée d'annuler le montant du Crédit Impôt Innovation de 2021 à hauteur de 21 K€. La Société a entrepris des démarches pour récupérer ce statut qu'elle a perdu en raison de sa participation dans SLMS, filiale codétenu à 50% avec Schneider Electric France.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 14 - Immobilisations incorporelles

Les acquisitions nettes de la période s'élèvent à 394 K€. Elles correspondent aux frais de développement engagés par la Société pour la conception de nouveaux produits LED et procédés associés. Le montant des sorties et reclassements correspond au montant des immobilisations en cours qui ont été transférées dans le compte d'immobilisations sur l'exercice.

En K€	Brevets, Frais de recherche et développement	Licences et logiciels	Fonds de commerce et autres immo. Incorporelles	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2021	2 799	364	311	3 473
Acquisitions	403	3		405
Sorties/reclassements	(9)			(9)
Valeur Brute au 31 décembre 2022	3 193	367	311	3 870
Amortissements au 31 décembre 2021	(2 225)	(356)	(1)	(2 582)
Dotations	(193)	(6)	-	(199)
Reprises				-
Amortissements au 31 décembre 2022	(2 418)	(362)	(1)	(2 781)
Valeur nette au 31 décembre 2021	574	8	310	892
Valeur nette au 31 décembre 2022	775	5	310	1 089

Dans les immobilisations incorporelles figure le fonds de commerce de la société Confidence rachetée en 2018 et qui a fait l'objet d'une transmission universelle du patrimoine en 2019. La durée de cet actif étant illimitée, la Société a procédé à un test de dépréciation qui a conduit à ne pas constater de dépréciation de cet actif.

NOTE 15 - Immobilisations corporelles

En K€	Terrain	Mat Outillage industriel et mat labo	Installations générales et agencements	Matériel de manutention	Matériel informatique	Mobilier de bureau	Immo. corp. en cours	Total
Valeur Brute au 31 déc. 2021	52	480	217	64	182	69	0	1 064
Acquisitions		29	10		6		58	103
Sorties / reclassements	(52)	(14)	(7)	(1)	(3)		(53)	(129)
Valeur Brute au 31 déc. 2022	0	495	220	63	185	69	5	1 037
Amortissements au 31 déc. 2021	-	(391)	(119)	(59)	(153)	(60)	-	(782)
Dotations		(33)	(20)	(1)	(19)	(4)		(77)
Reprises		14	2	1	3			20
Amortissements au 31 déc. 2022	-	(411)	(137)	(59)	(168)	(64)	-	(838)
Valeur nette au 31 déc. 2021	52	89	98	4	30	10	0	282
Valeur nette au 31 déc. 2022	0	85	83	3	17	6	5	199

NOTE 16 - Immobilisations financières

En K€	Titres de participation	Créances rattachées à des participations	Autres immobilisations financières	Total
Valeur Brute au 31 décembre 2021	13 563	4 107	175	17 845
Acquisitions			0	0
Sorties	(1)		(22)	(23)
Valeur Brute au 31 décembre 2022	13 562	4 107	153	17 823
Dépréciations au 31 décembre 2021	(6 930)	(4 107)	(4)	(11 041)
Dotations				-
Reprises	1			1
Dépréciations au 31 décembre 2022	(6 929)	(4 107)	(4)	(11 040)
Valeur nette au 31 décembre 2021	6 633	-	171	6 804
Valeur nette au 31 décembre 2022	6 633	-	149	6 782

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des titres de participation s'établit à 6 633 K€ et la valeur nette des créances rattachées à des participations est nulle.

Dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels de ses filiales, la Société peut être amenée, le cas échéant, à émettre des lettres de confort l'engageant à garantir la continuité d'exploitation de ces structures dans le cas d'une insuffisance de fonds propres à la clôture résultant notamment des pertes enregistrées sur l'exercice.

Au 31 décembre 2022, le poste « *Autres immobilisations financières* » comprend des dépôts et cautionnements dont la valeur s'établit à 117 K€ et des prêts dans le cadre de l'obligation des employeurs à l'effort de construction à hauteur de 36 K€. Les dépôts et cautionnements ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 4 K€.

NOTE 17 - Stocks et en-cours

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	3 866	3 333
Dépréciations cumulées.	(1 433)	(731)
Valeur nette	2 433	2 602

La valeur nette des stocks au 31 décembre 2022 s'établit à 2 433 K€ contre 2 602 K€ au 31 décembre 2021. Le stock comprend à la fois la valeur nette des produits et solutions LED destinés à la commercialisation et la valeur nette des composants utilisés par la société dans le cadre de son activité de production et d'assemblage.

L'augmentation de la valeur des stocks est en partie liée au renchérissement du coût de certains composants et également à l'augmentation des frais de transport intégrés dans le prix de revient des produits. La Société a également constitué des stocks en fin d'année pour servir la 1^{ère} commande à livrer dans le cadre du partenariat avec DIOR.

La Société a enregistré des provisions pour dépréciations plus significatives sur l'exercice en raison de sa décision d'abandonner certaines activités, notamment celle de Lorenz Light Technic et de se recentrer sur des activités à plus forte valeur ajoutée ce qui va nécessairement avoir un impact sur l'écoulement de certains produits finis et composants.

NOTE 18 - Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute	2 867	2 596
Dépréciations cumulées.	(2 325)	(2 321)
Valeur nette	542	275

En valeur nette, le montant des « *Créances clients et comptes rattachés* » comptabilisé fin 2022 augmenté de façon significative par rapport à la situation au 31 décembre 2021. Cette évolution s'explique par un montant important de factures à établir.

Le montant des dépréciations des créances commerciales reste à un niveau stable entre les deux exercices, à 2 325 K€ fin 2022 contre 2 321 K€ à fin 2021. La majeure partie de ces dépréciations concerne des créances intragroupes.

Par ailleurs, pour les créances domestiques, il convient de rappeler que la Société s'appuie sur un contrat d'affacturage de type « confidentiel ». Au 31 décembre 2022, le montant des créances cédées au factor et non recouvrées s'élève à 797 K€ contre 815 K€ à fin décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, la valeur brute des créances libellées en devises étrangères est non significative.

NOTE 19 - Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Personnel et organismes sociaux.	10	3
Etat –Crédit de TVA.	-	
Etat – TVA	126	161
Etat - Impôt société - Crédit d'impôts	457	381
Fournisseurs débiteurs Groupe	-	
Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage	72	356
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	8	45
Débiteurs divers	561	306
Comptes courants Groupe	2 124	2 122
Dépréciations cumulées.	(215)	(212)
Total autres créances	3 143	3 162

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 457K€ au 31 décembre 2022 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche (CIR), soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€), le montant des CIR 2020 (130 K€), 2021 (97 K€) et 2022 (61 K€) ;
- aux créances de crédit impôt innovation 2020 (9 K€).

Le poste « *Débiteurs divers* » inclut notamment les comptes fournisseurs présentant des soldes débiteurs suite au paiement de factures proforma.

Le poste « *Créances et retenue de garantie – Contrat d'affacturage* » représente le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions (72 K€).

NOTE 20 - Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités détenues en banque sont quasi exclusivement libellées en euros.

Au 31 décembre 2022, la Société ne dispose pas de comptes à terme.

NOTE 21 - Capitaux propres

21.1. Capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 3 178 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 16 882 280 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2022, 7,4 % du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2022, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

21.2. Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE » ou « bons »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2021, onze programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2018 à 2021 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 1 850 000 BSPCE ont été attribués, 612 000 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2022, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 1 584 000 BSPCE. Une synthèse des opérations relatives aux BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2020	654 500	1,61
Attribués	1 195 000	0,79
Exercés		-
Annulés	(225 500)	1,72
Solde au 31 décembre 2021	1 624 000	0,99
Attribués	1 584 000	0,79
Exercés		
Annulés	(386 000)	1,35
Solde au 31 décembre 2022	2 822 000	0,83

Au 31 décembre 2022, 900 500 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables, avec des prix d'exercice variant de 0,78 € à 2,6 € suivant les attributions.

21.3. Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Plus aucun plan d'attribution d'options de souscription d'actions n'est en vigueur.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice. Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2020	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés		
Solde au 31 décembre 2021	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés	(7 500)	3,75
Solde au 31 décembre 2022	0	0

21.4. Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un deuxième programme d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1^{ère} attribution, 15 160 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 17 mars 2019). Sur la 2^{nde} attribution, 10 000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 3 avril 2020).

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3%

du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition. Les 18 050 actions gratuites attribuées ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021 ont été définitivement acquises en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en mars 2023. 98 800 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition
- 25 250 attribuées en décembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2023.

En juin 2022, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 496 400 dont :

- 184 400 attribuées en juillet 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juillet 2023. 15 500 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition
- 312 000 attribuées en décembre 2022, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2024.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2020	67 400
Attribuées	367 527
Acquises	
Annulées	(49 350)
Solde au 31 décembre 2021	385 577
Attribuées	496 400
Acquises	(72 427)
Annulées	(114 300)
Solde au 31 décembre 2022	695 250

NOTE 22 - Autres fonds propres

Au 31 décembre 2022, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin.

Au cours de l'exercice 2022, la Société n'a pas honoré l'échéancier de remboursements tel qu'il avait été défini avec la région Normandie. Aussi, elle a obtenu un nouvel échéancier de remboursement sur l'exercice 2023, de sorte qu'à la fin du mois de septembre 2023, le montant de la dette résiduelle soit en phase avec l'échéancier initialement défini.

L'échéancier présenté ci-dessous intègre l'échelonnement des remboursements compte tenu de ces dispositions :

En K€	Montant initial	Taux d'intérêt effectif	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
Avance Région Normandie	1 750	0%	392	429	0	821

NOTE 23 - Provisions pour risques et charges

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2022
Provision pour risque produit	133	37		(39)	131
Autres provisions pour risques	359	146	(38)	(38)	428
Total provisions	492	183	(38)	(78)	560
En exploitation	186	37		(78)	146
En financier	50				50
En exceptionnel	256	146	(38)		364

La provision pour garantie produits couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par la Société durant la période de garantie (comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse de la nature et de la criticité des défauts identifiés et d'une estimation du coût des actions correctives à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour risques correspondent à la meilleure estimation du management des risques de sortie d'actif pour la Société, prenant en compte l'information disponible à la date d'arrêté des comptes. Les coûts réels auxquels la Société pourrait faire face pourraient différer de ces estimations. Ces provisions portent sur des litiges clients et sur un dossier prud'hommal.

NOTE 24 - Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Au 31 décembre 2022, les caractéristiques des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, hors découverts bancaires, sont les suivantes :

Libellé	Durée	Montant initial	Début	Fin	< 1an	>1an - < 5ans	> 5 ans	TOTAL
COFACE	Assurance export	74	janv.-14	mars-20	73			73
CIC	60 mois + 6 mois de report (*)	570	oct.-18	avr.-24	114	38		152
CIC PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	500	juin-20	mai-26	124	304		428
Caisse d'épargne PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	501	juin-20	mai-26	124	305		429
Banque Populaire d'Alsace PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	500	juil.-21	juil.-22	52	450		501
Crédit Agricole	Différé de 2 ans + 4 ans	648	déc.-21	déc.-22	0	648		648
Banque Populaire d'Alsace (***)	60 mois + 6 mois de report (*)	700	déc.-19	mai-25	141	201		342
Banque Populaire d'Alsace (***) PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	602	juil.-20	juil.-26	149	390		540
Banque Populaire d'Alsace (***) PGE (**)	Différé de 2 ans + 4 ans	371	mars-21	mars-27	69	302		371
Intérêts courus					1			1
TOTAL		4 466			847	2 638	0	3 485

(*) report accordé par la banque dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 / (**) Prêt Garanti par l'Etat

(***) initialement souscrit par Lorenz Light Technic

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CM-CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2022, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2022 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2022, soit 152 K€, malgré le bris de covenant.

NOTE 25 – Emprunts et dettes financières diverses

Dans ce poste du bilan, figure le montant des dettes de la Société vis-à-vis de ces filiales. A fin décembre 2022, il s'élève à 2 610 K€ contre 4 139 K€ au 31 décembre 2021. La baisse enregistrée entre les deux exercices s'explique par la remontée de dividendes de Procédés Hallier à hauteur de 2 290 K€, qui est venue s'imputer sur le compte courant de Procédés Hallier.

NOTE 26 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs, quasiment stables entre les deux exercices ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs.	1 587	1 110
Dettes fournisseurs - Factures non parvenues	432	377
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 019	1 487

NOTE 27 - Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales ont une échéance inférieure à un an et s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Dettes sociales	611	941
Dettes fiscales	88	86
Dettes fiscales et sociales	699	1 027

Le poste « *Dettes sociales* » intègre les provisions pour congés payés et pour rémunérations variables liées à l'activité 2022 à régler par la Société au cours du 1^{er} semestre 2023. Au 31 décembre 2022, ce poste comprend également une partie du report de charges sociales accordé à la Société dans le cadre des mesures mises en place par le gouvernement suite à la crise sanitaire et non encore remboursé. Ce report de charges s'élève à 31 K€ pour les cotisations URSSAF et sera soldé à la fin du 1^{er} semestre 2023.

Les dettes fiscales correspondent essentiellement à de la TVA et au prélèvement à la source à reverser en janvier 2023.

NOTE 28 - Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2022	31/12/2021
Clients créditeurs	169	198
Créditeurs divers	234	36
Produits constatés d'avance	1 564	1 808
Autres dettes	1 967	2 042

Le poste « *Clients créditeurs* » comprend notamment les remises de fin d'année octroyées aux clients distributeurs de la Société, des acomptes et des avoirs à établir.

Le poste « *Créditeurs divers* » inclut principalement le compte courant de Lucibelle Paris.

Enfin, le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente. La plus-value reconnue au titre de 2022 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en Produits d'exploitation tandis que la plus-value résiduelle de 1 542 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

NOTE 29 - Engagements hors bilan

Dans le cadre de son activité, la Société est amenée à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2022, la nature des engagements portés par la Société reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2021. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

29.1 Engagements de location

Dans le cadre de la cession d'une partie de son site industriel de Barentin, la Société a pris un engagement ferme de location de 10 ans au travers d'un bail ayant pris effet le 8 avril 2019. Le loyer annuel pour les 2 premières années s'élève à 340 K€ HT, puis à 395 K€ HT pour les 8 années suivantes. Une franchise de loyer de 3 mois a été accordée pour la 2^{ème} année.

Au 31 décembre 2022, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 2 602 K€.

La Société loue des bureaux à Lorient au travers d'un bail commercial ayant pris effet le 1^{er} octobre 2019 pour une durée de neuf ans avec possibilité de résiliation anticipée à compter du 1^{er} avril 2020 moyennant un préavis de 6 mois. Le loyer annuel hors taxes est de 5 K€. La Société a usé de son droit de résiliation et celle-ci sera effective au 10 juin 2023. Au 31 décembre 2022, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre de ce bail s'établissent à 2,2 K€.

Les locaux loués par la Société à Rueil ou à Duttlenheim (Lorenz Light Technic) ont été résiliés courant 2022. La Société n'est donc plus engagée au titre des loyers de ces locaux.

Enfin, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2022 par la Société dans le cadre de ses contrats se sont établies à 102 K€.

29.2 Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 24. Par ailleurs, pour cet emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2022, il reste 152 K€ à rembourser sur cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence et dont le montant initial était de 570 K€. Dans le cadre d'un emprunt mis en place avec la Banque Populaire d'Alsace, la Société a nanti le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic. Au 31 décembre 2022, il reste 342 K€ à rembourser sur cet emprunt.

29.3 Engagement pris pour des crédits baux

Suite à la transmission de patrimoine intervenue au 31 décembre 2021, la Société a repris les engagements de crédit-bail de la Société Lorenz Light Technic. L'un des véhicules ayant été cédé avant la fin de l'exercice, il reste un seul véhicule soumis à un contrat de crédit-bail. Les éléments relatifs à ce contrat sont présentés dans le tableau ci-après.

31/12/2022 - en K€	Terrain	Construction	Installation matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				81	81
Amortissements					
Cumul exercices antérieurs				14	14
Dotation de l'exercice				15	15
Total				29	
Redevances payées					
Cumul exercices antérieurs				18	18
Dotation de l'exercice				15	15
Total				33	33
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				15	15
- entre 1 et 5 ans				28	28
Total				43	43

29.4 Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés. Une partie de ces titres ayant été payés au cours de l'exercice 2021, le nantissement ne porte plus que sur 56 K€.

29.5 Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 562 K€. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair rembourse progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif généré sur le semestre courant. Aucun remboursement n'est intervenu au 31 décembre 2022. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 332 K€.

29.6 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, la Société bénéficie au 31 décembre 2022 d'une garantie représentant 90% du montant restant dû soit un total de 2 625 K€.

29.7 Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

La Société a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 25 K€ convertis à la date de clôture.

Au 31 décembre 2022, la Société ne bénéficiait pas d'autres engagements donnés ou reçus significatifs.

NOTE 30 - Evénements postérieurs à la clôture

La Société a décidé de résilier de façon définitive l'accord de financement avec l'investisseur suisse Nice & Green. Au titre de cet accord de financement, seules 36 288 actions Lucibel auront été créées.

Le 13 mars 2023, la Société a lancé une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette opération s'est traduite par la création de 2 712 556 actions nouvelles au prix unitaire de 0,90 €, correspondant à 96,20 % du nombre de titres initialement offerts. Cette opération a permis d'encaisser un produit brut de 2,44 M€, qui va permettre à la Société de renforcer ses fonds propres et de faire face à ses besoins de trésorerie sur l'exercice 2023. La Société va en particulier pouvoir assurer le remboursement de

ses dettes bancaires et de l'avance consentie par la région Normandie, qui vont représenter plus de 1,2 M€ sur l'exercice 2023.

Enfin, cette opération a permis de faire rentrer deux investisseurs issus du monde de la cosmétique et du luxe.

Ces éléments ont été pris en compte pour évaluer la continuité d'exploitation.

NOTE 31 - Transactions avec les parties liées

31.1 Rémunération des dirigeants et administrateurs

Les principes de rémunération et avantages assimilés alloués au Président du conseil d'administration et au Directeur Général n'ont pas l'objet de modification sur l'exercice 2022 et ont été maintenus dans les mêmes conditions que celles de l'exercice 2021.

Une somme de 30 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2022. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2023 validant les comptes 2022.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 273 K€ en 2022 contre 369 K€ en 2021. Ce montant intègre les rémunérations variables versées en 2022 au titre de 2021.

Au cours de l'exercice, 829 000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au prix d'exercice de 0,79 €.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les mandataires sociaux non-salariés.

31.2 Informations concernant les parties liées et entreprises liées

Aucune transaction résultant d'une convention règlementée n'a eu lieu au cours de l'exercice 2022.

NOTE 32 – Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes de la Société pris en charge au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 59 K€ au titre de leur mission.

NOTE 33 - Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

33.1 Créances

31/12/2022 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	4 107	4 107	
Prêts	36		36
Autres immobilisations financières	117	9	108
ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	2 368	2 368	
Autres créances clients	1 152	1 152	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6	6	
Etat et autres collectivités publiques	583	286	297
Groupe et associés	2 124	2 124	
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	8	8	
Débiteurs divers	403	403	
Charges constatées d'avance	178	178	
TOTAUX	11 086	10 645	441

33.2 Dettes

31/12/2022 - en K€	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 485	847	2 638	
Avances conditionnées	821	392	429	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 789	1 789		
Personnel et comptes rattachés	244	244		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	370	370		
Etat et autres collectivités publiques	88	88		
Groupe et associés	2 766	2 766		
Autres dettes	100	100		
Produits constatés d'avance	1 564	246	983	336
TOTAUX	11 227	6 841	4 049	336

NOTE 34 - Tableau des filiales et participations

	Capital (en devises locales)	Capitaux propres (i)	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus (K€)		Prêts et Avances (ii) consentis et non encore remboursés (K€)	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice clos (K€)	Résultat du dernier exercice clos (K€)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
1 – Filiales (Plus de 50% du capital détenu)											
Diligent Factory (Chine)	KRMB 4 503	17	100%	500	-		-			-	Chiffres de l'exercice 2018 Société en sommeil
Lucibel Suisse	K CHF 1100	(192)	100%	902	-	14	-			-	Chiffres de l'exercice 2020 Société en cours de liquidation
Cordel	K€ 120	(4 420)	100%	4 205	-		-				Chiffres de l'exercice 2019 Société en cours de liquidation
Lucibel Asia (Chine HK)	KHKS			50							Chiffres de l'exercice 2017 Société en cours de liquidation
Procédés Hallier	K€ 18	703	100%	6 533	6 533	(627)	-	2 485	680		Chiffres de l'exercice 2022
Lucibel Africa	KMAD 1 000	(286)	80%	73	-	11	-	3	(33)		Chiffres de l'exercice 2021
Lucibelle Paris	K€ 100	(461)	100%	1 018	100	(169)	-	896	(512)		Chiffres de l'exercice 2022
2 – Participations (10% à 50% du capital détenu)											
SLMS	K€ 500	(183)	49,8%	249	-	107	-	0	(4)		Chiffres de l'exercice 2022 Au 31 décembre 2022 les provisions sur prêts et avances s'élèvent à K€ 107
Lucibel Middle East	KAED 100	(1 588)	40%	8	-	29	-	296	13		Chiffres de l'exercice 2021

(i) Y compris résultat de l'exercice / (ii) Y compris le cas échéant, les comptes courants et débiteurs divers